

RAPPORT

DU CONSEIL DE LA FAO

Cent soixante-seizième session

Rome, 2-6 décembre 2024



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

CONSEIL

(au 1^{er} juillet 2024)

Président indépendant du Conseil: M. Hans Hoogeveen

Afghanistan ¹	Congo ³	Islande ³	Norvège ¹
Angola ²	Costa Rica ²	Inde ¹	Ouganda ¹
Argentine ²	Côte d'Ivoire ²	Indonésie ³	Pakistan ¹
Arabie saoudite ¹	Croatie ³	Italie ¹	Pays-Bas (Royaume des) ³
Australie ¹	Égypte ¹	Japon ³	Panama ¹
Bahamas ²	Équateur ^{3, 4}	Kenya ²	Philippines ³
Bangladesh ³	Espagne ^{1, 8}	Koweït ³	Qatar ²
Brésil ²	États-Unis d'Amérique ²	Lesotho ¹	République de Corée ³
Burundi ³	France ^{2, 5}	Lituanie ^{2, 7}	République-Unie de Tanzanie ³
Cameroun ¹	Géorgie ^{1, 6}	Maroc ¹	Soudan ^{2, 9}
Canada ²	Guatemala ³	Mauritanie ²	Thaïlande ^{1, 10}
Chili ³	Guinée ²	Mexique ²	Ukraine ^{2, 11}
Chine ³			

¹ Mandat: de la fin de la 43^e session de la Conférence (2023) jusqu'au 30 juin 2026.

² Mandat: du 1^{er} juillet 2022 jusqu'à la fin de la 44^e session de la Conférence (2025).

³ Mandat: du 1^{er} juillet 2024 jusqu'à la fin de la 45^e session de la Conférence (2027).

⁴ Le Pérou remplacera l'Équateur du 1^{er} janvier 2026 jusqu'à la fin de la 45^e session de la Conférence (2027).

⁵ La France remplace l'Allemagne du 1^{er} juillet 2024 jusqu'à la fin de la 44^e session de la Conférence (2025).

⁶ La Suisse remplacera la Géorgie de la fin de la 44^e session de la Conférence (2025) jusqu'au 30 juin 2026.

⁷ La Lituanie remplace Israël de la fin de la 43^e session de la Conférence (2023) jusqu'à la fin de la 44^e session de la Conférence (2025).

⁸ Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord remplacera l'Espagne de la fin de la 44^e session de la Conférence (2025) jusqu'au 30 juin 2026.

⁹ Le Soudan remplace l'Iraq pendant la partie du mandat restant à courir (de la fin de la 43^e session de la Conférence jusqu'à la fin de la 44^e session de la Conférence), l'Iraq étant considéré comme démissionnaire au sens du paragraphe 7 de l'article XXII du Règlement général de l'Organisation.

¹⁰ La Malaisie remplacera la Thaïlande du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2026.

¹¹ L'Ukraine remplace la Slovaquie du 1^{er} juillet 2024 jusqu'à la fin de la 44^e session de la Conférence (2025).

RAPPORT

DU CONSEIL DE LA FAO

Cent soixante-seizième session
Rome, 2-6 décembre 2024

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

© FAO, 2024

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Table des matières

	Page
Organisation de la session	1
Questions liminaires.....	1
Déclaration du Directeur général	1
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier.....	1
Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction	1
Questions relatives au Programme.....	2
Cadre stratégique 2022-2031 révisé et ébauche du Plan à moyen terme 2026-2029.....	2
Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes	3
<i>Situation à Gaza en matière de sécurité alimentaire et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</i>	<i>3</i>
<i>Impact de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</i>	<i>4</i>
<i>Interventions d'urgence de la FAO dans les contextes de crise</i>	<i>5</i>
Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition et sur la suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2)	7
Informations actualisées sur l'initiative Main dans la main.....	8
Rapports des comités techniques	9
Rapport de la 29 ^e session du Comité de l'agriculture (Rome, 30 septembre - 4 octobre 2024)....	9
Rapport de la 76 ^e session du Comité des produits (Rome, 11-13 septembre 2024).....	10
Rapport de la 36 ^e session du Comité des pêches (Rome, 8-12 juillet 2024).....	11
Rapport de la 27 ^e session du Comité des forêts (Rome, 22-26 juillet 2024).....	12
Rapports des comités du Conseil	13
Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (139 ^e session) et du Comité financier (202 ^e session) (Rome, novembre 2024)	13
Rapport de la 139 ^e session du Comité du Programme (Rome, 11-15 novembre 2024).....	14
Rapports des 201 ^e (Rome, 4-5 novembre 2024) et 202 ^e (Rome, 11-15 novembre 2024) sessions du Comité financier.....	14
Rapport de la 121 ^e session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 28-30 octobre 2024)	15
Questions institutionnelles et questions relatives à la gouvernance	16
FAO@80 – Propositions en faveur d'un nouveau institutionnel	16
Informations actualisées sur la mise en œuvre du Rapport du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies: <i>Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (JIU/REP/2023/5)</i>	16
Composition du Conseil de la FAO	17
Organisation de la 44 ^e session de la Conférence de la FAO (Rome, 28 juin - 4 juillet 2025)	17

Partenariats, notamment avec d'autres organismes des Nations Unies.....	18
Informations actualisées sur la collaboration de la FAO avec les autres organismes du système des Nations Unies.....	18
Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM.....	18
Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2023	19
Rapport de la 52 ^e session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 21-25 octobre 2024)	19
Questions diverses.....	20
Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO.....	20
Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa 175 ^e session (Rome, 10-14 juin 2024).....	21
Calendrier 2025 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM.....	21
Médaille Margarita Lizárraga	21
Nomination du Directeur général adjoint.....	21
Programme d'investissement dans les petits États insulaires en développement du Pacifique ..	21
Nomination des représentants de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel.....	21
Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO.....	22

ANNEXES

- A** **Ordre du jour de la 176^e session du Conseil**
- B** **Liste des documents**
- C** **Projet de résolution de la Conférence – Journée internationale du lait**
- D** **Projet de résolution de la Conférence – Journée internationale des fruits et des légumes**
- E** **Projet de résolution de la Conférence – Journée internationale du café**
- F** **Projet de résolution de la Conférence – Comptes vérifiés de la FAO pour 2023**
- G** **Calendrier 2025 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM**

Organisation de la session

Questions liminaires¹

1. La 176^e session du Conseil s'est tenue du 2 au 6 décembre 2024, sous la présidence de M. Hans Hoogeveen, Président indépendant du Conseil.

Déclaration du Directeur général²

2. Le Directeur général, M. Qu Dongyu, a prononcé une déclaration à l'adresse du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier³

3. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire, avec les modifications suivantes:

- a) Point 23.1 – Nomination du Directeur général adjoint;
- b) Point 23.2 – Programme d'investissement dans les petits États insulaires en développement du Pacifique;
- c) Point 23.3 – Nomination de représentants de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel;
- d) Point 23.4 – Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO.

4. Concernant le point 12 de l'ordre du jour, le Conseil a pris note des opinions exprimées par les membres et a décidé de reporter l'examen de la question à des sessions ultérieures, y compris à la prochaine session, tout en convenant de conserver ce point à l'ordre du jour (les opinions des membres peuvent être consultées dans les comptes rendus *in extenso*).

5. Le Conseil a approuvé les méthodes de travail énoncées dans le document intitulé *Méthodes de travail pour la 176^e session du Conseil* (CL 176/INF/4).

6. Le Conseil est convenu d'examiner le point 15, intitulé «Organisation de la 44^e session de la Conférence de la FAO (Rome, 28 juin - 4 juillet 2025)», en séance plénière pendant la session en cours.

7. Le Conseil a adopté l'ordre du jour et le calendrier de la session. L'ordre du jour est reproduit à l'annexe A du présent rapport.

Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction⁴

8. Le Conseil a élu trois vice-présidents pour sa session: M^{me} Qamer Hameed (Canada), M. Purna Cita Nugraha (Indonésie) et M. Tomás Duncan Jurado (Panama).

9. Le Conseil a élu M^{me} Yvonne van Laarhoven (Royaume des Pays-Bas) Présidente du Comité de rédaction, lequel est composé des membres suivants: Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Égypte, Espagne, Indonésie, Japon et Lesotho.

¹ CL 176/PV/1; CL 176/PV/10.

² CL 176/PV/1; CL 176/PV/10.

³ CL 176/1; CL 176/INF/1; CL 176/INF/2; CL 176/INF/4; CL 176/PV/1; CL 176/PV/2; CL 176/PV/4; CL 176/PV/10.

⁴ CL 176/PV/1; CL 176/PV/10.

Questions relatives au Programme

Cadre stratégique 2022-2031 révisé et ébauche du Plan à moyen terme 2026-2029⁵

10. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le document intitulé *Cadre stratégique 2022-2031 révisé et ébauche du Plan à moyen terme 2026-2029* (CL 176/3) et:
- a) s'est félicité que le document ait été présenté conformément au cycle de planification établi;
 - b) s'est félicité du processus continu, complet et inclusif entrepris pour l'élaboration du Cadre stratégique 2022-2031 révisé et de l'ébauche du Plan à moyen terme (PMT) 2026-2029 de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);
 - c) s'est félicité qu'il ait été tenu compte dans le document des enseignements tirés de la mise en œuvre et des orientations formulées par les membres, en particulier dans le cadre des comités du Conseil, des conférences régionales et des comités techniques, ainsi que des documents et rapports pertinents pour la mise à jour du Cadre stratégique 2022-2031 et l'élaboration du PMT 2026-2029;
 - d) a noté que le cadre de résultats actuel liait les activités de la FAO aux objectifs de développement durable (ODD), s'est félicité des informations actualisées reçues et des améliorations techniques apportées au cadre de résultats, présentées à l'annexe 1 du document, lesquelles tiennent compte des orientations données par les organes directeurs et renforcent la responsabilité de la FAO, a souligné qu'il importait de disposer d'un cadre de résultats mesurables, et a encouragé à inclure les cibles spécifiques de la FAO dans le nouveau cadre de résultats 2026-2027 de sorte que les produits et les résultantes propres aux projets et aux programmes de la FAO puissent être agrégés à l'échelle de l'Organisation, ce qui mettrait en évidence la contribution de celle-ci à la concrétisation des résultantes en matière de développement par l'intermédiaire de ses domaines prioritaires du Programme (DPP) et, au bout du compte, à la réalisation des ODD⁶;
 - e) a encouragé la FAO à renforcer ses systèmes de suivi et d'évaluation afin de mesurer les résultats de manière systématique et exhaustive aux niveaux des projets et des programmes et d'inclure ces données dans l'établissement de rapports au sein de l'Organisation;
 - f) a approuvé les conclusions qu'a formulées le Comité du Programme à sa 139^e session, en novembre 2024, concernant le programme de travail, et celles issues de la Réunion conjointe avec la 202^e session du Comité financier;
 - g) a encouragé la Direction à prendre en compte les observations et orientations supplémentaires communiquées par les membres dans l'élaboration des documents de planification;
 - h) a demandé à la Direction de faire participer les membres au moyen de réunions d'information et de consultations informelles sur le contexte et les paramètres, tout en établissant le Programme de travail et budget 2026-2027, y compris les compromis à réaliser et d'autres considérations, compte tenu des débats menés au sein des organes directeurs pertinents;
 - i) a dit attendre avec intérêt d'examiner la version complète du Cadre stratégique 2022-2031 révisé, du Plan à moyen terme 2026-2029 et du Programme de travail et budget 2026-2027 à sa prochaine session, en veillant à ce que l'intégration du droit à l'alimentation demeure un aspect essentiel.

⁵ CL 176/3; CL 176/3 Annexes 1 à 3; CL 176/PV/2; CL 176/PV/10.

⁶ L'Argentine s'est dissociée de cet alinéa.

Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes⁷

11. Le Conseil a pris connaissance avec satisfaction du document CL 176/4 et, en particulier:
- a) s'est dit préoccupé du maintien des niveaux élevés de sous-alimentation et de la tendance à l'aggravation dans de nombreux pays et régions, en particulier en Afrique, comme il est indiqué dans l'édition 2024 de *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, ainsi que de l'aggravation de la situation concernant l'insécurité alimentaire aiguë, et a souligné qu'il y avait urgence à accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable)⁸;
 - b) a souligné la nécessité de se concentrer sur les causes profondes de la faim et de l'insécurité alimentaire et de mettre en place des systèmes agroalimentaires résilients lors de crises alimentaires prolongées, ainsi que de reconstruire les systèmes agroalimentaires après les crises;
 - c) s'est félicité des travaux de la FAO sur le suivi et l'évaluation des marchés de produits, ainsi que de la contribution de l'Organisation à l'amélioration de la transparence des marchés, a souligné qu'il était important de disposer de données et d'informations objectives et récentes, et a encouragé l'Organisation à combler les lacunes en matière de données et d'informations;
 - d) a noté les travaux de collaboration visant à documenter l'ampleur et la nature de l'insécurité alimentaire aiguë dans les situations suscitant une préoccupation, notamment au moyen des informations actualisées concernant les points névralgiques de la faim (Hunger Hotspots), et a réaffirmé combien il importait aux membres de recevoir des informations actualisées sur les actions que mène la FAO pour répondre, au titre de son mandat, à ces contextes de crise, notamment la contribution de l'Organisation aux actions interinstitutions de prévention de la famine.

Situation à Gaza en matière de sécurité alimentaire et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

12. Le Conseil:
- a) a rappelé le rapport présenté au titre du point 5 de l'ordre du jour de sa 175^e session et a accueilli avec satisfaction l'examen et l'évaluation complets présentés dans le document intitulé *Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes* (CL 176/4);
 - b) s'est félicité de l'issue de la Conférence ministérielle du Caire consacrée au renforcement de l'intervention humanitaire à Gaza, tenue le 2 décembre 2024 en collaboration avec les organismes des Nations Unies, notamment les organismes ayant leur siège à Rome;
 - c) s'est dit préoccupé au plus haut point par la crise humanitaire catastrophique qui touche la Palestine, en particulier la bande de Gaza, par ses graves répercussions sur la population civile, notamment les femmes et les enfants, et par les niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë qui frappent l'ensemble de la population gazaouie, à savoir 2,23 millions de personnes, selon les dernières constatations⁹;
 - d) a exprimé de nouveau l'inquiétude la plus vive au sujet de la hausse de la violence en Cisjordanie, notamment de la violence perpétrée par les colons, et concernant l'interdiction d'accès aux terres agricoles, le contrôle des frontières, la confiscation de terres, la destruction

⁷ CL 176/4; CL 176/PV/3; CL 176/PV/4; CL 176/PV/10.

⁸ L'Argentine s'est dissociée de cet alinéa.

⁹ Voir: [Gaza Strip: Acute Food Insecurity Situation for September - October 2024 and Projection for November 2024 - April 2025 | IPC – Integrated Food Security Phase Classification \[Bande Gaza: Situation de l'insécurité alimentaire aiguë en septembre-octobre 2024 et prévisions pour avril 2025 | Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire – IPC\]](#).

des actifs agricoles et le contrôle des ressources en eau, qui limitent les possibilités d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des Palestiniens;

- e) a souligné que les déplacements forcés de civils dans la bande de Gaza, en particulier les personnes piégées dans le nord de ce territoire, qui sont en danger de mort car elles n'ont pas accès aux ressources essentielles, accentuent l'insécurité alimentaire au niveau national;
- f) a insisté sur le fait que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) reste un acteur essentiel de l'assistance humanitaire en Palestine, et a appelé tous les membres à permettre à l'Office de remplir son mandat tel qu'il a été adopté et soutenu par les organismes des Nations Unies;
- g) a appelé la FAO à s'acquitter des tâches ci-après, dans le cadre de son mandat, et en référence à sa dernière évaluation¹⁰:
 - i. poursuivre ses travaux conformément à l'alinéa r), paragraphe 11, du rapport de la 175^e session du Conseil, soit fournir une assistance technique ainsi que des intrants agricoles et collaborer avec la communauté internationale pour mettre un terme à la détérioration de la santé, de la nutrition et de la sécurité alimentaire;
 - ii. estimer le coût de la remise en état des systèmes agroalimentaires et de la reconstitution des moyens d'existence en Palestine et dans la bande de Gaza en particulier, de façon viable et durable, afin d'étudier les possibilités de financement de ce processus de relèvement;
 - iii. élaborer un programme comportant un plan d'action à court, moyen et long termes en vue de la remise en état de l'ensemble des systèmes agroalimentaires de la bande de Gaza et de la Cisjordanie;
 - iv. consolider les interventions menées dans le cadre de ses programmes et aider les communautés en encourageant l'agriculture durable et en renforçant la sécurité alimentaire et continuer à suivre et à évaluer de façon plus approfondie la situation afin d'adapter les systèmes agroalimentaires et de les rendre résilients sur le long terme;
- h) a décidé de rester saisi de cette question et de l'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session.

Impact de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

13. Le Conseil:

- a) a exprimé de nouveau l'inquiétude la plus vive concernant l'impact de la guerre menée par la Fédération de Russie en Ukraine sur la population civile et la progression de l'insécurité alimentaire aux niveaux mondial, régional et national;
- b) s'est félicité de la reprise des exportations agricoles de l'Ukraine via la mer Noire, malgré la poursuite de la destruction des installations de stockage et des infrastructures portuaires du pays ainsi que des navires transportant des céréales, et a souligné qu'il fallait permettre des exportations sans entrave depuis l'Ukraine et la reprise totale de la production agricole ukrainienne;

¹⁰ Voir: «Agricultural Damage Assessment in the Gaza Strip from October 7th 2023 to September 1st 2024» [Évaluation des dégâts agricoles dans la bande de Gaza entre le 7 octobre 2023 et le 1^{er} septembre 2024], [https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/669e3b2a-d8d8-45de-b64f-056f997ea793/content#:~:text=As%20of%20September%201st%202024,per%20governorate%20\(78.2%20percent\)](https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/669e3b2a-d8d8-45de-b64f-056f997ea793/content#:~:text=As%20of%20September%201st%202024,per%20governorate%20(78.2%20percent).).

- c) s'est félicité de l'initiative humanitaire «Céréales d'Ukraine» menée en partenariat avec le Programme alimentaire mondial (PAM), dans le cadre de laquelle des produits agricoles ukrainiens ont déjà servi à fournir une aide humanitaire à des millions de personnes, notamment dans différentes régions de Djibouti, de l'Éthiopie, du Kenya, du Malawi, de la Mauritanie, du Mozambique, du Nigéria, de la Palestine, de la République démocratique du Congo, de la Somalie, du Soudan et du Yémen;
- d) s'est dit reconnaissant de l'action menée par la FAO à l'appui de l'Ukraine et de son gouvernement, l'objectif étant de rétablir la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des communautés locales, touchées par la guerre qui sévit dans le pays, de relancer les chaînes de production et de valeur agricoles de première importance, notamment grâce au déminage des terres agricoles, et d'améliorer la coordination et le soutien technique aux fins du bon fonctionnement des services essentiels du système alimentaire;
- e) a appelé la FAO à s'acquitter des tâches ci-après, dans le cadre de son mandat:
- i. continuer à suivre de près les conséquences de la guerre sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiales, y compris grâce à l'analyse régulière et complète des données relatives aux effets de la guerre sur les systèmes alimentaires;
 - ii. mettre au point des plans à effet immédiat et à moyen et long termes visant à atténuer les effets de la guerre sur la sécurité alimentaire mondiale en prévoyant, entre autres, des interventions d'urgence, une aide au relèvement et le renforcement de la résilience des systèmes alimentaires, en particulier dans les pays importateurs nets de produits alimentaires et dans les pays en développement;
 - iii. se préparer à aider à remettre sur pied l'agriculture, l'agrologistique, les systèmes agroalimentaires, le commerce et les marchés dans les zones de l'Ukraine touchées par la guerre, en coopération avec d'autres organisations des Nations Unies et organisations compétentes, et notamment à reconstruire les installations de stockage et les infrastructures portuaires du pays;
 - iv. continuer à évaluer les dégâts causés à l'agriculture et au secteur alimentaire en Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et les coûts de reconstruction et de redressement du secteur agricole ukrainien compte tenu des pertes et dommages subis, en coordination avec la Banque mondiale et d'autres organismes des Nations Unies;
 - v. soutenir les investissements dans la reconstruction du secteur agricole et du secteur de la transformation des aliments en Ukraine, y compris en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment ceux ayant leur siège à Rome;
 - vi. coopérer avec les instances responsables du Registre des dommages pour l'Ukraine, notamment en fournissant des informations sur les dommages causés au secteur agricole ukrainien;
 - vii. rendre compte régulièrement aux membres, notamment par l'intermédiaire des organes directeurs de l'Organisation, des mesures prises au regard de ce qui précède;
- f) a décidé de rester saisi de cette question et de l'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session.

Interventions d'urgence de la FAO dans les contextes de crise

14. Le Conseil a pris note des informations actualisées concernant les interventions d'urgence de la FAO dans les contextes de crise et, en particulier:

- a) a exhorté la FAO à poursuivre ses activités consistant à élaborer et à mettre en œuvre des programmes d'intervention d'urgence et des programmes de résilience portant sur l'ensemble du nexus action humanitaire-développement-paix, dans les contextes de crise, en prévoyant

notamment des interventions d'urgence, une aide au relèvement et le renforcement de la résilience des systèmes agroalimentaires;

- b) a encouragé la FAO à continuer à renforcer ses activités dans les contextes de crise, en soulignant qu'il était important de mettre à profit l'aide agricole d'urgence et de la combiner avec les interventions de renforcement de la résilience qui consolident le capital humain des agriculteurs pour améliorer la sécurité alimentaire de manière durable;
- c) a pris acte des ramifications de la crise au Soudan et de la crise des déplacements, qui va probablement s'aggraver tant à l'intérieur des frontières que dans les pays voisins;
- d) a appelé la FAO, dans le cadre de son mandat et en coordination avec les autres organismes des Nations Unies compétents, à:
 - i. conduire une évaluation complète des dégâts qu'ont subis le secteur agricole et les infrastructures de production alimentaire, ainsi que des coûts de reconstruction et de remise en état prévus, compte tenu des pertes et des dommages provoqués par le conflit¹¹;
 - ii. mettre au point des plans à effet immédiat à moyen et long termes afin de remédier aux effets du conflit sur la sécurité alimentaire, en prévoyant notamment une intervention d'urgence et un renforcement de la résilience des systèmes agroalimentaires;
 - iii. mobiliser des ressources afin de mettre en œuvre ces plans et de contribuer à la reconstruction du secteur agricole, des services logistiques, des chaînes de valeur agricoles et des systèmes alimentaires, ainsi que du commerce;
- e) a souligné qu'il était urgent de prendre des mesures visant à protéger et à favoriser la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de la population déplacée en raison de la crise au Soudan, car cette population accusait un état nutritionnel mauvais et avait grandement besoin d'une aide humanitaire;
- f) a demandé à la FAO de poursuivre ses efforts consistant à mettre au point et à actualiser des plans à effet immédiat à moyen et plus long termes portant sur l'ensemble du nexus action humanitaire-développement et visant à remédier aux effets du conflit au Soudan sur la sécurité alimentaire et la nutrition à l'échelle nationale et régionale, en prévoyant notamment des interventions d'urgence, une aide au relèvement et un renforcement de la résilience des systèmes agroalimentaires ;
- g) a demandé que la FAO continue, de pair avec les autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, et dans le cadre de leurs mandats respectifs, à élaborer et à mettre en œuvre un programme intégré afin de remédier à la situation en Haïti au moyen d'une stratégie à court et moyen terme et avec l'intention de renforcer la production alimentaire locale, d'intensifier le développement des chaînes de valeur et de mettre en place des politiques et des institutions publiques qui permettent de développer une vision à long terme pour le secteur agricole et les communautés rurales du pays;
- h) a demandé que la FAO fasse régulièrement rapport sur les interventions menées et les progrès accomplis en Haïti et que l'on inscrive cette question à l'ordre du jour des prochaines sessions du Conseil et des comités concernés;
- i) a noté que le rapport soulignait que la région des Caraïbes était confrontée à un grand nombre de phénomènes dus au changement climatique et à des difficultés logistiques qui avaient des répercussions sur sa sécurité alimentaire, et a demandé qu'un programme intégré soit mis en place pour faire face à cette situation;

¹¹ Le Soudan a exprimé des réserves concernant les sous-sections V.A et V.B du document CL 176/4.

- j) a demandé à la FAO de recenser systématiquement les autres crises telles que celle qui touche la République démocratique du Congo et qui sont considérées comme des crises oubliées et de s'y attaquer.

15. Concernant la situation au Liban en matière de sécurité alimentaire et les questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Conseil:

- a) s'est félicité de la récente cessation des hostilités au Liban et a pris acte des efforts consentis par les membres pour favoriser une paix durable et pérenne dans la région;
- b) s'est dit profondément préoccupé par les répercussions à long terme de l'utilisation de certaines armes et munitions destructrices qui pourraient non seulement provoquer des dégâts durables sur les terres agricoles et détériorer la sécurité alimentaire, mais également contaminer et détruire la biodiversité, et a souligné qu'elles pouvaient avoir des conséquences destructrices sur l'environnement, la production alimentaire et les moyens de subsistance;
- c) a souligné qu'il était important de mettre un terme à l'exploitation, à la détérioration et à l'épuisement des ressources naturelles et de neutraliser les facteurs d'appauvrissement de ces ressources et les menaces qui pèsent sur elles dans les zones de conflit, en particulier au Liban¹²;
- d) a appelé la FAO à s'acquitter des tâches ci-après, dans le cadre de son mandat:
- i. continuer à évaluer les dégâts, prêter une assistance technique et financière aux fins du relèvement du secteur agricole et se coordonner avec les organismes des Nations Unies concernés, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome, afin de renforcer la résilience du secteur agricole et la sécurité alimentaire au Liban, en particulier dans le cadre des efforts de redressement après le conflit;
 - ii. élaborer un programme en vue de la mise en place d'un plan d'action à court, moyen, et long termes visant à rebâtir les systèmes agroalimentaires au Liban et, dans ce but, unir ses forces à celles des autres organismes des Nations Unies, notamment les organismes ayant leur siège à Rome, afin de remettre à disposition les terres à des fins de production en toute sécurité;
- e) a décidé de rester saisi de cette question et de l'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session.

16. Le Conseil a demandé à la FAO d'adopter une approche inclusive et équilibrée sur le plan régional afin de déterminer quels sont les pays prioritaires et de mettre en œuvre des actions anticipatoires contre les risques associés à El Niño et à La Niña et a demandé à la Direction de faire rapport sur ces activités lors d'une future session du Conseil.

17. Le Conseil a décidé de rester saisi de la question des interventions d'urgence de la FAO dans les contextes de crise et de l'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session en tant que point à part entière

Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition et sur la suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2)¹³

18. Le Conseil:

- a) s'est félicité des informations actualisées sur la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) et des informations relatives à l'évaluation en fin d'année proposée;

¹² Voir le Rapport spécial – Mission FAO/PAM d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire en République du Liban (2024), novembre 2024, à l'adresse <https://openknowledge.fao.org/items/be043038-daf1-471d-977a-8f574db5e691> (en anglais).

¹³ CL 176/5; CL 176/PV/2; CL 176/PV/10.

- b) a souligné l'importance de maintenir un élan politique aux niveaux mondial, régional et national après la fin de la Décennie de la nutrition, car la communauté internationale n'est pas en voie d'éliminer la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030;
- c) a encouragé la FAO à continuer, dans le cadre de son mandat, à appuyer les négociations en vue de la création d'un nouvel indicateur des ODD sur la diversité alimentaire minimale¹⁴;
- d) a insisté sur le fait qu'il était important de disposer de données scientifiques pour étayer la prise de décisions concernant la nutrition au service de la santé et de la croissance;
- e) a demandé à la FAO d'organiser en 2025 des dialogues avec les membres et les parties prenantes concernées, en particulier l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), afin de réfléchir aux difficultés actuelles et aux possibilités de maintenir cet élan et d'accélérer les actions;
- f) a souligné que le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires jouait un rôle important en ce qui concerne la nutrition, de même que les bilans y faisant suite, les activités menées par les coalitions issues de ce sommet et les sommets Nutrition pour la croissance;
- g) a encouragé la FAO à continuer de sensibiliser les acteurs politiques aux enjeux de nutrition, tout en mettant l'accent sur la nécessité de disposer de ressources financières adéquates, notamment par la mobilisation de contributions volontaires plus importantes, pour soutenir les activités de la Division de l'alimentation et de la nutrition de la FAO, y compris sur le plan des ressources humaines.

Informations actualisées sur l'initiative Main dans la main¹⁵

19. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le document intitulé *Informations actualisées sur l'initiative Main dans la main* (CL 176/INF/6), et en particulier:

- a) a noté l'augmentation du nombre de pays participant à l'initiative Main dans la main, lequel était de 72 en octobre 2024 sur un objectif total de 75, ainsi que l'amélioration de l'équilibre entre les régions;
- b) a pris acte des possibilités importantes offertes aux membres par le Forum de l'investissement Main dans la main de 2024, 600 réunions d'appariement ayant été demandées, et des efforts actuellement déployés pour organiser des forums nationaux de l'investissement Main dans la main dans le but de renforcer la mobilisation et les investissements au niveau national;
- c) s'est félicité des progrès accomplis et des retombées positives que catalyse l'initiative Main dans la main au niveau des pays en faveur des priorités nationales dans le domaine agroalimentaire;
- d) s'est félicité de la circulation améliorée et continue de l'information et des progrès accomplis grâce au tableau de bord de l'initiative, à la mise à jour du site web et à la communication avec les membres;
- e) s'est dit favorable à la fourniture d'une assistance technique et de ressources financières supplémentaires en vue de la conception et de la concrétisation de notes d'investissement, à l'appui des gouvernements et en collaboration avec un éventail de partenaires de plus en plus large en raison de l'accroissement de la demande des membres.

¹⁴ L'Argentine s'est dissociée de cet alinéa.

¹⁵ CL 176/INF/6; CL 176/PV/8; CL 176/PV/10.

Rapports des comités techniques

Rapport de la 29^e session du Comité de l'agriculture (Rome, 30 septembre - 4 octobre 2024)¹⁶

20. Le Conseil a accueilli favorablement le rapport de la 29^e session du Comité de l'agriculture (Rome, 30 septembre - 4 octobre 2024), et en particulier:
- a) a réservé un bon accueil au rapport de la 2^e session du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture (16-18 juillet 2024) et a dit attendre avec intérêt que la FAO étudie des solutions de financement pérennes pour le Sous-Comité;
 - b) s'est félicité des progrès accomplis quant à l'approche «Une seule santé» au titre du DPP de la FAO y afférent, et a demandé à l'Organisation de mettre en œuvre un cadre d'orientation sur l'approche «Une seule santé» dans les systèmes agroalimentaires, afin d'améliorer la santé et la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale;
 - c) s'est réjoui de la création d'un groupe de travail à composition non limitée, présidé par les coprésidents du Groupe des amis de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens de la FAO et chargé de rédiger une résolution de la Conférence sur le travail de l'Organisation dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens, qui sera présentée à la 44^e session de la Conférence;
 - d) a souligné combien il était important d'intensifier les actions ayant trait aux liens entre agriculture et forêts, et de renforcer la coordination entre le Comité de l'agriculture et le Comité des forêts;
 - e) s'est félicité du travail mené par la FAO pour améliorer l'adoption et la transposition à plus grande échelle des technologies et des innovations au service de la transformation des systèmes agroalimentaires, selon qu'il convient, et a recommandé que l'Organisation poursuive l'intégration des technologies et de tous les types d'innovation dans ses programmes de travail;
 - f) a salué les efforts déployés par la FAO tels qu'ils sont mis en évidence dans le rapport intitulé *La Situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires*, et a encouragé l'Organisation à redoubler d'efforts pour combler l'écart entre femmes et hommes dans les systèmes agroalimentaires¹⁷;
 - g) a recommandé que la FAO renforce son appui technique aux membres pour les aider à promouvoir les espèces négligées ou sous-utilisées dans le cadre de la transformation de leurs systèmes agroalimentaires nationaux et d'autres défis, et a demandé à l'Organisation de s'employer à mobiliser des ressources suffisantes pour faire progresser les activités sur les espèces négligées ou sous-utilisées;
 - h) a demandé que la FAO, en collaboration avec l'OMS, procède à l'examen du Code de conduite international sur la gestion des pesticides élaboré par ces deux organisations, afin d'évaluer ses éventuelles lacunes, tel qu'indiqué dans le rapport du Comité de l'agriculture, et de présenter les conclusions de ces travaux à la 30^e session du Comité de l'agriculture;
 - i) a souligné le rôle de la gestion intégrée des ressources en eau dans la transformation visant à rendre les systèmes agroalimentaires durables, a pris acte du Cadre conceptuel de la FAO pour la gestion intégrée des ressources en terres et en eau, et a encouragé l'Organisation à poursuivre sa mise en œuvre;
 - j) a salué le travail effectué par la FAO en ce qui concerne la bioéconomie durable pour des systèmes agroalimentaires durables dans le contexte du DPP y afférent, a souligné qu'il était important de poursuivre les discussions sur la bioéconomie durable au sein des organes

¹⁶ C 2025/21; CL 176/PV/6; CL 176/PV/10.

¹⁷ L'Argentine s'est dissociée de cet alinéa.

directeurs compétents de la FAO, et a demandé à l'Organisation d'agir conformément au paragraphe 29 du rapport de la 43^e session de la Conférence et du paragraphe 18, alinéa d, du rapport du Comité de l'agriculture;

- k) a réservé un accueil favorable au travail de la FAO sur l'utilisation et la gestion des plastiques dans l'agriculture et à la proposition relative à un code de conduite volontaire, telle que mentionnée au paragraphe 16 du rapport de la 29^e session du Comité de l'agriculture;
- l) a salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action 2022-2030 du Partenariat mondial sur les sols, et s'est félicité de l'élaboration d'un mandat révisé par le secrétariat du Partenariat mondial sur les sols, aux fins de son approbation par le Comité de l'agriculture, à sa 30^e session, et par le Conseil;
- m) a approuvé le projet de résolution de la Conférence sur la célébration, le 1^{er} juin de chaque année, d'une journée internationale du lait dans le système des Nations Unies, tel qu'il est présenté à l'annexe C du présent rapport, pour adoption par la Conférence à sa 44^e session;
- n) a approuvé le projet de résolution de la Conférence sur la célébration, le 4 mars de chaque année, d'une journée internationale des fruits et des légumes dans le système des Nations Unies, tel qu'il est présenté à l'annexe D du présent rapport, pour adoption par la Conférence à sa 44^e session.

21. Compte tenu des observations susmentionnées, le Conseil a approuvé les éléments et les recommandations issus du rapport du Comité de l'agriculture concernant les questions relatives au Programme et au budget.

Rapport de la 76^e session du Comité des produits (Rome, 11-13 septembre 2024)¹⁸

22. Le Conseil a examiné le rapport de la 76^e session du Comité des produits, et en particulier:

- a) a exprimé son soutien aux activités de la FAO relatives au suivi et à l'évaluation des marchés des produits, et a salué le rôle de chef de file que joue l'Organisation à l'échelle mondiale pour ce qui est de rendre les marchés plus transparents et d'éclairer les processus décisionnels en fournissant des données et des informations actualisées, fiables et objectives, en produisant des perspectives de marchés et en réalisant des évaluations d'impact;
- b) a demandé à la FAO de continuer à suivre les tendances des marchés alimentaires et agricoles mondiaux et à évaluer leurs répercussions sur les trois dimensions du développement durable;
- c) a souligné l'importance du rôle que joue le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) s'agissant de renforcer la transparence des marchés et de coordonner les mesures prises, et a appelé les membres à accroître leur appui et leur collaboration avec le secrétariat;
- d) a souligné à quel point il importait de suivre l'évolution des marchés mondiaux des engrais, a salué les efforts que la FAO déployait pour étendre ses activités d'information sur les marchés au secteur des engrais, et a demandé à l'Organisation de poursuivre et de consolider cet axe de travail;
- e) a souligné le rôle technique important joué par la FAO, dans le cadre de son mandat, s'agissant d'analyser les incidences des mesures économiques, financières et commerciales sur les marchés des produits agricoles et d'adresser des recommandations aux membres;
- f) a félicité la FAO pour sa collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en particulier sur les *Perspectives agricoles*, et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et lui a demandé d'approfondir les partenariats;
- g) a reconnu qu'il était important d'analyser les structures du commerce alimentaire mondial en termes de nutriments lorsque l'on examine les liens entre le commerce des produits

¹⁸ C 2025/22; CL 176/18; CL 176/PV/6; CL 176/PV/10.

alimentaires et la nutrition, et a demandé à la FAO d'approfondir encore son analyse des liens entre le commerce des produits alimentaires et les résultats nutritionnels;

- h) s'est félicité des travaux de la FAO en matière de commerce agricole, et a demandé à l'Organisation de renforcer son appui technique et ses relations avec les membres dans ce domaine;
- i) a approuvé les priorités recensées s'agissant des activités de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits dans le contexte du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation;
- j) a prié instamment la FAO de veiller à équilibrer ses activités entre les régions dans le domaine des marchés et du commerce des produits agricoles, et a demandé qu'elle prenne en compte dans ses futures activités les défis et les possibilités propres aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement;
- k) a approuvé le projet de résolution de la Conférence sur la célébration, le 1^{er} octobre de chaque année, d'une journée internationale du café dans le système des Nations Unies, tel qu'il est présenté à l'annexe E du présent rapport, pour adoption par la Conférence à sa 44^e session.

23. Compte tenu des observations susmentionnées, le Conseil a approuvé les éléments et les recommandations figurant dans le rapport du Comité des produits qui concernent les questions relatives au Programme et au budget.

Rapport de la 36^e session du Comité des pêches (Rome, 8-12 juillet 2024)¹⁹

24. Le Conseil a examiné le rapport de la 36^e session du Comité des pêches, et en particulier:

- a) s'est réjoui de l'adoption des Directives pour une aquaculture durable et a appelé la FAO à fournir une assistance technique et un appui aux fins de leur mise en œuvre;
- b) a souligné le fort soutien accordé à la transformation bleue en tant que DPP et feuille de route ainsi qu'à ses trois piliers que sont le développement de l'aquaculture durable, la gestion efficace de toutes les pêches et l'amélioration des chaînes de valeur des produits alimentaires d'origine aquatique;
- c) a reconnu l'importance des produits alimentaires d'origine aquatique pour la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens de subsistance à l'échelle mondiale, la contribution cruciale des petits pêcheurs et des artisans pêcheurs, des petits aquaculteurs et des travailleurs du secteur de la pêche artisanale, le rôle important de la pêche et de l'aquaculture durables dans l'optique de la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et la nécessité de mobiliser des ressources et de nouer des partenariats pour appuyer cette contribution²⁰;
- d) a salué les efforts que ne cessaient de déployer le Comité des pêches et ses sous-comités ainsi que la FAO pour faire face à des défis transversaux tels que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation de l'environnement et les effets du changement climatique sur la pêche et l'aquaculture;
- e) s'est félicité de ce que la FAO continuait d'apporter une contribution technique dans le cadre d'accords et de processus internationaux, tels que l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche, l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port,

¹⁹ C 2025/23; CL 176/PV/7; CL 176/PV/10.

²⁰ L'Argentine s'est dissociée de cet alinéa.

ainsi que des activités que mène la FAO avec les organisations régionales de gestion des pêches et les organes régionaux des pêches;

- f) a salué les efforts déployés par la FAO pour prévenir et réduire l'abandon, la perte et le rejet d'engins de pêche, et a encouragé les membres à lutter contre la pollution marine par le plastique dans leurs contextes nationaux et régionaux.

25. Compte tenu des observations susmentionnées, le Conseil a approuvé les éléments et les recommandations figurant dans le rapport du Comité des pêches qui concernent les questions relatives au Programme et au budget.

Rapport de la 27^e session du Comité des forêts (Rome, 22-26 juillet 2024)²¹

26. Le Conseil a examiné le rapport de la 27^e session du Comité des forêts, et en particulier:

- a) s'est félicité de la collaboration entre le Comité des forêts et le Comité de l'agriculture, et a recommandé à la FAO d'aider les membres qui en font la demande à renforcer leurs capacités, afin d'intégrer la planification et le suivi de l'utilisation des terres, de faire face aux menaces qui pèsent sur les forêts et de lutter contre les facteurs qui contribuent de manière importante à la déforestation et à la dégradation des forêts, ainsi qu'à mettre en place des mesures pour développer l'agroforesterie à plus grande échelle, notamment les autres approches de la gestion durable;
- b) a invité la FAO à intensifier l'appui technique, le renforcement et le développement des capacités, ainsi que le partage volontaire de connaissances et de pratiques, la recherche, et le transfert de technologie, à des conditions convenues d'un commun accord, pour faciliter la formulation d'approches, de stratégies, de plans d'action et d'innovations nationaux, régionaux et mondiaux en matière de bioéconomie durable fondée sur les forêts, qui intègrent pleinement la gestion durable des forêts;
- c) s'est félicité des réalisations accomplies par la FAO dans le domaine des forêts au cours de l'exercice 2022-2023, a approuvé les priorités mises à jour en ce qui concerne les activités de la FAO en matière de forêts en 2024-2025 dans le Programme de travail et budget 2024-2025 et le Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025, dans le contexte de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation, qui tiennent compte de la Feuille de route de la FAO pour les forêts, et a encouragé l'Organisation à prendre en considération les points de vue exprimés par les membres lors de la 27^e session du Comité des forêts;
- d) a invité les membres à adhérer à l'initiative Villes vertes de la FAO et à faciliter le transfert de connaissances en participant activement aux réseaux techniques régionaux;
- e) a recommandé à la FAO d'aider les membres, à leur demande, à redoubler d'efforts, y compris en déployant des solutions intégrées, pour accroître la contribution des forêts aux services liés au climat et à l'eau;
- f) s'est félicité des résultats obtenus par la FAO s'agissant d'appuyer la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), et a salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture;
- g) a recommandé à la FAO de poursuivre ses efforts de coopération non seulement avec les instances de la Convention sur la diversité biologique (CDB), mais aussi dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), afin de faire progresser l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier, y compris en ce qui concerne les données et le suivi;
- h) s'est félicité de l'approbation et de la conclusion par le Comité des forêts, à sa 27^e session, du Plan d'action quinquennal pour le développement dans les régions montagneuses;

²¹ C 2025/24; CL 176/PV/7; CL 176/PV/10.

- i) a recommandé que la FAO continue de travailler aux côtés des membres du Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage et des acteurs du Programme de gestion durable de la faune sauvage;
- j) a invité la FAO à continuer de soutenir les membres dans le domaine de la gestion intégrée des incendies, notamment par l'entremise du Pôle mondial de gestion des incendies, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités et les échanges techniques;
- k) a salué le rôle de chef de file joué par la FAO au sein du PCF et des initiatives conjointes menées sous la direction de celle-ci, et a invité la FAO à continuer d'harmoniser ses programmes de travail consacrés aux forêts avec le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, au titre de son Cadre stratégique 2022-2031, et à rendre compte régulièrement des progrès accomplis lors des sessions du Comité;
- l) est convenu que le XVI^e Congrès forestier mondial, en 2027, serait accueilli par le Pérou;
- m) a invité la FAO à communiquer régulièrement aux membres du Conseil des informations actualisées sur l'organisation de la Conférence internationale sur la contribution du secteur forestier à la bioéconomie durable, mentionnée au paragraphe 13, alinéa d, du rapport du Comité des forêts.

27. Compte tenu des observations susmentionnées, le Conseil a approuvé les éléments et les recommandations figurant dans le rapport du Comité des forêts qui concernent les questions relatives au Programme et au budget.

Rapports des comités du Conseil

Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (139^e session) et du Comité financier (202^e session) (Rome, novembre 2024)²²

28. Le Conseil a examiné le rapport de la Réunion conjointe du Comité du programme (139^e session) et du Comité financier (202^e session), notant que les points intitulés «Cadre stratégique 2022-2031 révisé et ébauche du Plan à moyen terme 2026-2029» et «Informations actualisées sur la collaboration de la FAO avec les autres organismes du système des Nations Unies» faisaient l'objet d'un examen en tant que points distincts de l'ordre du jour, et en particulier:

- a) a approuvé les conclusions concernant les Informations actualisées sur l'examen du réseau des bureaux de pays de la FAO et le Rapport annuel sur les politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des abus sexuels;
- b) a accueilli favorablement les informations actualisées sur le Forum mondial de l'alimentation qui ont été communiquées au titre du point «Autres questions» et a demandé à la Direction de communiquer des informations actualisées et des rapports réguliers sur les résultats ainsi que sur les répercussions effectives et potentielles du Forum, notamment l'utilisation du budget, qui provient du budget ordinaire et des contributions volontaires;
- c) a dit attendre avec intérêt d'examiner les informations actualisées et les rapports réguliers lors des prochaines sessions de la Réunion conjointe, suivant la séquence établie dans le processus de planification au sein de la FAO.

²² CL 176/8; CL 176/INF/5; CL 176/PV/5; CL 176/PV/10.

Rapport de la 139^e session du Comité du Programme (Rome, 11-15 novembre 2024)²³

29. Le Conseil a examiné le rapport de la 139^e session du Comité du Programme, notant que le point «Cadre stratégique 2022-2031 révisé et ébauche du Plan à moyen terme 2026-2029» avait été examiné séparément, et en particulier:

- a) a entériné les conclusions du Comité concernant l'évaluation de l'approche «Une seule santé» (AP 3) et la réponse de la Direction, le Rapport de suivi de l'évaluation de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire de la FAO, le Rapport de suivi de l'évaluation du Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 ainsi que les informations actualisées sur l'évaluation de la suite donnée par la FAO à la résolution 7/2019 de la Conférence, et a approuvé les recommandations formulées au sujet du plan de travail à horizon mobile pour les évaluations (actualisé);
- b) a entériné en outre ses conclusions sur la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025 – Mise en œuvre et actualisation, les informations actualisées sur les Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition, les perspectives sur les technologies et l'innovation dans le domaine des systèmes agroalimentaires, la transformation bleue en action: Directives pour une aquaculture durable, les informations actualisées sur la Feuille de route de la FAO visant à atteindre l'ODD 2 sans dépasser le seuil de 1,5 °C, les données et statistiques agricoles: Informations actualisées sur le Groupe de coordination des données et le contrôle, la pertinence, la cohérence et la qualité des statistiques de la FAO, la présentation de l'approche des systèmes alimentaires au sein de la FAO selon les domaines prioritaires du Programme concernés, et les informations actualisées sur les activités de la FAO en lien avec le thème biennal 2024-2025: «La gestion des ressources en eau à l'appui des quatre améliorations»;
- c) a pris note des conclusions concernant l'initiative Villes vertes de la FAO et les questions diverses;
- d) a pris acte du fait que le Comité avait demandé à son secrétariat d'élaborer un outil de suivi des recommandations du Comité du Programme;
- e) a également pris acte des conclusions concernant l'évaluation indépendante de la fonction d'évaluation de la FAO (rapport final), réalisée par un comité directeur, et la réponse de la Direction, et concernant les informations actualisées sur la politique de la FAO en matière d'évaluation;
- f) a demandé à la FAO, en référence aux débats tenus pendant la session, de continuer à promouvoir les activités normatives fondées sur des éléments scientifiques et factuels, notamment en apportant son soutien au Codex Alimentarius ainsi qu'à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et à sa solution ePhyto, y compris par l'allocation de ressources suffisantes du budget ordinaire de l'Organisation dans le prochain Programme de travail et budget (PTB).

Rapports des 201^e (Rome, 4-5 novembre 2024) et 202^e (Rome, 11-15 novembre 2024) sessions du Comité financier²⁴

30. Le Conseil a examiné les rapports des 201^e (Rome, 4-5 novembre 2024) et 202^e (Rome, 11-15 novembre 2024) sessions du Comité financier, à l'exception des informations actualisées sur la mise en œuvre du Rapport du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies: *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* (JIU/REP/2023/5), qui a fait l'objet d'un point distinct dans l'ordre du jour, et:

²³ CL 176/9; CL 176/PV/5; CL 176/PV/6; CL 176/PV/10.

²⁴ CL 176/10; CL 176/19; C 2025/6 A; C 2025/6 B; CL 176/PV/6; CL 176/PV/10.

- a) a approuvé les recommandations formulées par le Comité concernant:
- i. les recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale;
 - ii. les comptes vérifiés de 2023, en vue de présenter à la Conférence, à sa 44^e session, le projet de résolution figurant à l'annexe F du présent rapport pour adoption;
- b) a approuvé les conclusions du Comité concernant:
- i. la situation financière de l'Organisation;
 - ii. les progrès accomplis quant à l'élaboration d'un plan d'action et d'une feuille de route solides pour les initiatives visant à réaliser des gains d'efficacité et des économies;
 - iii. les procédures de recrutement des fonctionnaires retraités;
 - iv. le rapport sur la représentation géographique;
 - v. la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes et du Comité consultatif de contrôle de la FAO;
 - vi. la recommandation n° 7 du rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé *Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête* (JIU/REP/2020/1).
31. Le Conseil a également pris note des réflexions du Comité concernant:
- a) l'analyse du financement de la FAO – Risques, possibilités et transparence;
 - b) l'évaluation du processus de recrutement;
 - c) le Plan de prospection de talents des ressources humaines.
32. Le Conseil a demandé à la Direction d'organiser des séances d'orientation informelles à l'intention des membres nouvellement élus des comités du Conseil.

Rapport de la 121^e session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 28-30 octobre 2024)²⁵

33. Le Conseil a examiné le rapport de la 121^e session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques, notant que le Rapport du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies: *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* (JIU/REP/2023/5) avait fait l'objet d'un point distinct dans l'ordre du jour.
34. Le Conseil:
- a) a approuvé la proposition consistant à modifier le paragraphe 301.6.2 du Statut du personnel;
 - b) a fait siennes les considérations et conclusions du Comité concernant la recommandation n° 7 du rapport du Corps commun d'inspection intitulé *Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête* (JIU/REP/2020/1);
 - c) a pris note des réflexions du Comité au sujet des informations actualisées concernant:
 - i. la diffusion des protocoles d'accord signés par la FAO;
 - ii. la mise en œuvre de la Politique de la FAO relative à la protection des données;
 - iii. les activités du Service droit et développement;
 - iv. les initiatives de la FAO relatives aux questions juridiques, notamment dans le cadre du 80^e anniversaire de l'Organisation.

²⁵ CL 176/11; CL 176/PV/6; CL 176/PV/10.

Questions institutionnelles et questions relatives à la gouvernance

FAO@80 – Propositions en faveur d'un renouveau institutionnel²⁶

35. Le Conseil:

- a) a noté qu'il n'avait pas été possible d'aboutir à un accord sur le fond de cette question à la présente session;
- b) a invité le Président indépendant du Conseil à organiser des consultations informelles afin de connaître les points de vue des membres de la FAO sur la voie à suivre, selon un processus inclusif et pris en main par les membres eux-mêmes, et d'y relever les éléments susceptibles de déterminer la meilleure façon de permettre à la FAO (et à sa gouvernance) de s'acquitter efficacement de son mandat, notamment par d'éventuelles réformes;
- c) a décidé de rester saisi de la question des réformes dont l'Organisation pourrait faire l'objet et d'y revenir à ses sessions futures, notamment à la prochaine.

Informations actualisées sur la mise en œuvre du Rapport du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies: *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (JIU/REP/2023/5)*²⁷

36. Le Comité a examiné le document CL 176/13, *Informations actualisées sur la mise en œuvre des recommandations figurant dans le Rapport du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies intitulé Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (JIU/REP/2023/5)*, et:

- a) a apprécié que le document présente un plan d'action concernant toutes les recommandations formelles et informelles, lequel tient compte des débats menés au sein du Conseil et de ses comités à leurs sessions du printemps 2024;
- b) s'est félicité des consultations informelles avec tous les membres organisées par le Président indépendant du Conseil;
- c) a réservé un accueil favorable aux informations actualisées sur la mise en œuvre des recommandations et au plan d'action concernant toutes les recommandations formelles et informelles, compte tenu de la réponse et des réflexions de la Direction sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (JIU/REP/2023/5)*;
- d) s'agissant de la recommandation 3, a réitéré son accord de principe sur le fait que les fonctions, responsabilités et méthodes de travail des bureaux régionaux, bureaux sous-régionaux et bureaux de pays figurant dans le Manuel administratif devaient être précisément définies et actualisées, si nécessaire, en prenant en considération les orientations formulées par le Comité des questions constitutionnelles et juridiques à sa 121^e session;
- e) a demandé à la Direction d'examiner la Charte du Bureau de l'évaluation et la Charte du Bureau de l'Inspecteur général de façon à s'assurer qu'elles sont bien en adéquation avec les pratiques optimales du système des Nations Unies, de fournir des informations actualisées aux organes directeurs compétents, et de faire un premier point à ce sujet à la 177^e session du Conseil;
- f) a pris note des débats sur ce point tenus par le Comité des questions constitutionnelles et juridiques à sa session d'octobre 2024 et par le Comité financier à sa session de novembre 2024;

²⁶ CL 176/12; CL 176/PV/4; CL 176/PV/10.

²⁷ CL 176/13; CL 176/PV/8; CL 176/PV/10.

- g) a demandé que des informations actualisées soient régulièrement communiquées à ce sujet lors des futures sessions du Conseil, par l'intermédiaire des comités du Conseil.

Composition du Conseil de la FAO²⁸

37. Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document intitulé *Composition du Conseil* (CL 176/INF/7).

Organisation de la 44^e session de la Conférence de la FAO (Rome, 28 juin - 4 juillet 2025)²⁹

38. Le Conseil a examiné le document CL 176/15, intitulé *Organisation de la 44^e session de la Conférence (Rome, 28 juin - 4 juillet 2025)*.

39. Le Conseil, par voie de scrutin^{30, 31, 32, 33}, a recommandé que le point 27 de l'ordre du jour provisoire de la 44^e session de la Conférence de la FAO, tel qu'il figure à l'annexe A du document CL 176/15, soit réintitulé «Le 80^e anniversaire de la FAO» et intégré à la Section D, portant sur les «Autres questions de fond et de politique générale», et a demandé que l'ordre du jour provisoire révisé soit soumis à la Conférence, à sa 44^e session, pour approbation.

40. Le Conseil a en outre recommandé:

- a) de créer deux commissions chargées d'examiner, respectivement: i) les questions de fond et de politique générale en matière d'alimentation et d'agriculture; et ii) les questions se rapportant au programme et au budget;
- b) de fixer au lundi 30 juin 2025 à 9 h (UTC +2) la date limite de dépôt des candidatures au Conseil, et au jeudi 3 juillet 2025 la tenue de l'élection;
- c) que les déclarations des chefs de délégation lors du débat général soient limitées à cinq minutes chacune.

41. Le Conseil a demandé au Président indépendant du Conseil d'organiser des consultations informelles avec les membres en vue d'aboutir à une proposition consensuelle sur le thème du débat général de la 44^e session de la Conférence, ainsi que sur le thème biennal 2026-2027, et de la présenter au Conseil à sa 177^e session, en vue de son approbation par la Conférence.

42. Le Conseil a décidé de fixer la date limite de dépôt des propositions de candidature au poste de président indépendant du Conseil au vendredi 7 mars 2025 à 12 h (UTC+1).

43. Le Conseil est convenu de recommander à la Conférence d'inviter la Palestine à assister à ses débats en qualité d'observateur.

²⁸ CL 176/INF/7; CL 176/PV/8; CL 176/PV/10.

²⁹ CL 176/15; CL 176/PV/8; CL 176/PV/10.

³⁰ Vote électronique sur la décision du Président indépendant du Conseil concernant la motion d'ordre présentée par l'Indonésie contre la proposition de vote émanant des Bahamas et du Costa Rica. Suffrages exprimés: 42; voix pour: 36; voix contre: 6; abstentions: 4.

³¹ Vote électronique sur la tenue du vote proposé par les Bahamas et le Costa Rica au scrutin secret. Suffrages exprimés: 45; voix pour: 10; voix contre: 35; abstentions: 2.

³² Vote électronique sur la recommandation du Conseil tendant à ce que le point 27 de l'ordre du jour provisoire de la 44^e session de la Conférence de la FAO, tel qu'il figure à l'annexe A du document CL 176/15, soit réintitulé «le 80^e anniversaire de la FAO» et intégré à la Section D, portant sur les «Autres questions de fond et de politique générale», et sur sa requête tendant à ce que cet ordre du jour provisoire mis à jour, une fois révisé, soit soumis à la Conférence, à sa 44^e session, pour approbation. Suffrages exprimés: 45; voix pour: 39; voix contre: 6; abstentions: 4.

³³ Les Bahamas, le Congo, le Costa Rica, la France, l'Inde, l'Indonésie, le Koweït et le Panama ont donné des explications concernant leur position qui peuvent être consultées dans les comptes rendus *in extenso* de la session.

Partenariats, notamment avec d'autres organismes des Nations Unies

Informations actualisées sur la collaboration de la FAO avec les autres organismes du système des Nations Unies³⁴

44. Le Conseil:

- a) a accueilli avec satisfaction les *Informations actualisées sur la collaboration de la FAO avec les autres organismes du système des Nations Unies*, et a salué les efforts déployés par la FAO pour impulser la transformation des systèmes agroalimentaires et accélérer les progrès relatifs aux objectifs de développement durable en renforçant les partenariats établis aux niveaux mondial, régional et national et en favorisant des approches intégrées dans l'ensemble du système des Nations Unies, notamment avec les organismes ayant leur siège à Rome;
- b) a pris acte des difficultés rencontrées et des occasions à saisir en ce qui concerne le renforcement de la collaboration avec les Nations Unies et a encouragé la FAO à approfondir ses partenariats avec le système des Nations Unies à l'échelle mondiale, notamment avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, en élargissant l'accès aux mécanismes de financement commun et en renforçant la capacité des équipes de pays à concevoir et à mettre en œuvre des programmes conjoints, afin de favoriser les synergies, notamment dans le cadre du nexus action humanitaire-développement-paix, au service de la transformation des systèmes agroalimentaires, conformément aux priorités nationales en matière de développement;
- c) s'est félicité de la présentation du rapport annuel de la liste récapitulative des mesures à appliquer au titre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui figure en annexe au rapport actuel soumis aux organes directeurs;
- d) a dit attendre avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur les progrès, les défis et les incidences de la collaboration de la FAO avec d'autres entités du système des Nations Unies et d'autres organismes régionaux, tels que l'Union africaine, à l'appui de systèmes agroalimentaires inclusifs, durables et résilients.

Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM³⁵

45. En vertu de la résolution 7/2011 de la Conférence de la FAO (2 juillet 2011), le Conseil a élu six membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) pour un mandat de trois ans allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, selon la répartition suivante:

- Liste A (un siège): Côte d'Ivoire/Nigéria³⁶
- Liste B (deux sièges): Bangladesh/Koweït/Qatar³⁷
- Liste C (un siège): Colombie/El Salvador³⁸

³⁴ CL 176/16; CL 176/PV/8; CL 176/PV/10.

³⁵ CL 176/17.1; CL 176/LIM/3; CL 176/PV/8; CL 176/PV/10.

³⁶ La Côte d'Ivoire et le Nigéria se sont entendus pour partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: la Côte d'Ivoire siègera du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2026 et le Nigéria du 1^{er} juillet 2026 au 31 décembre 2027.

³⁷ Le Bangladesh, le Koweït et le Qatar se sont entendus pour partager comme suit deux sièges soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Koweït et le Qatar siègeront du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, le Bangladesh et le Qatar du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 et le Bangladesh et le Koweït du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027.

³⁸ La Colombie et El Salvador se sont entendus pour partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: la Colombie siègera du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et El Salvador du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027.

- Liste D (deux sièges): États-Unis d'Amérique et Finlande/Luxembourg³⁹

Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2023⁴⁰

46. Le Conseil:

- a) a pris acte du Rapport annuel sur les résultats de 2023 du PAM et des résultats qui étaient mesurés au regard du Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025 pour la première fois en 2023;
- b) s'est dit préoccupé par l'émergence de nouveaux conflits et la persistance des conflits existants, les répercussions du changement climatique et les chocs économiques mondiaux qui ont plongé des millions de personnes dans des situations d'insécurité alimentaire aiguë et de malnutrition élevées;
- c) a souligné les circonstances extrêmement difficiles dans lesquelles le PAM a mené ses opérations, et a félicité son personnel d'avoir fourni une assistance cruciale, de nature à sauver des vies, à plus de 152 millions de personnes en détresse – dont 53 pour cent étaient des filles et des femmes –, malgré les considérables difficultés d'accès de l'aide humanitaire, l'important déficit de financement et les énormes contraintes liées à la chaîne d'approvisionnement qui ont pesé sur les opérations;
- d) a pris acte du déficit de financement de l'organisation le plus important jamais enregistré (64 pour cent), qui a contraint cette dernière à réduire la voilure de ses opérations ainsi que l'ampleur et la durée de son assistance et à donner la priorité à l'assistance aux personnes ayant le plus besoin d'une aide vitale, et a souligné l'importance de doter l'organisation des ressources appropriées pour mener à bien ses activités très importantes;
- e) a salué les efforts constants déployés par le PAM pour renforcer ses mécanismes d'assurance, de contrôle et de gestion des risques afin de prévenir la fraude et de s'assurer que l'assistance parvient aux personnes qui en ont besoin de manière sûre, en intégralité et sans interférence;
- f) a pris acte de l'examen par le PAM de sa structure organisationnelle, qui vise à rendre l'organisation plus efficace et plus efficiente et mieux à même de s'adapter et de répondre aux besoins humanitaires croissants tout en faisant face à une baisse du financement.

Rapport de la 52^e session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 21-25 octobre 2024)⁴¹

47. Le Conseil a examiné le rapport de la 52^e session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et:

- a) a exprimé sa vive préoccupation face à la situation de la sécurité alimentaire dans le monde et à la prévalence de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans différentes régions du monde;
- b) a pris note du fait qu'il était nécessaire de s'entendre sur une définition et une conception communes du financement au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- c) s'est félicité de l'adoption des Recommandations de politique générale du CSA sur la réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition et a encouragé les organismes ayant leur siège à Rome et les autres acteurs concernés à favoriser leur utilisation au niveau national;

³⁹ Le Luxembourg et la Finlande se sont entendus pour partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Luxembourg siègera du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et la Finlande du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027.

⁴⁰ CL 176/17.2; CL 176/PV/8; CL 176/PV/10.

⁴¹ C 2025/20; CL 176/PV/7; CL 176/PV/8; CL 176/PV/10.

- d) s'est félicité de l'adoption du Plan d'action visant à renforcer l'utilisation des produits du CSA relatifs aux politiques et a pris note du constat selon lequel toutes les parties prenantes du CSA ont une responsabilité collective pour ce qui est de renforcer l'utilisation de ses produits relatifs aux politiques, ce qui implique des efforts concertés et une collaboration étroite entre les différents acteurs, notamment les organismes des Nations unies ayant leur siège à Rome;
- e) s'est félicité de l'adoption de la version actualisée de la section à évolution continue du Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2024-2027 et a encouragé les trois organismes ayant leur siège à Rome à honorer l'accord verbal par lequel ils ont accepté de partager équitablement les coûts afférents au budget du secrétariat du CSA, sous la forme de contributions en espèces ou en nature;
- f) a accueilli favorablement le 19^e rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, intitulé *Renforcement des systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale*, et a dit attendre avec intérêt l'élaboration d'un ensemble convenu de recommandations de politique générale qui sera présenté au Comité pour approbation à sa 53^e session, en octobre 2025;
- g) s'est dit favorable à la proposition relative à l'organisation d'une deuxième Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR+20), qui se tiendrait en Colombie en 2026, avec l'appui de la FAO, et dont l'objectif serait de renforcer la mise en œuvre des directives volontaires sur la gouvernance responsable des terres, des forêts et des pêches, afin de relever les défis de la sécurité alimentaire et du changement climatique;
- h) a souligné qu'il était important de promouvoir l'intégration et l'adaptation des Directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans la législation, les stratégies, les politiques, les programmes, les plans d'action et les cadres nationaux⁴²;
- i) a demandé que la FAO promeuve les Directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, dans le cadre de la Décennie interaméricaine pour les droits de toutes les femmes, adolescentes et filles dans les zones rurales en Amérique, sous l'égide de l'Organisation des États américains⁴³;
- j) a pris note de la synthèse qui a été établie en ce qui concerne les expériences et les bonnes pratiques liées à l'utilisation et à l'application des *Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*, qui a constitué une occasion importante de revenir sur 20 ans de mise en œuvre de ces directives.

Questions diverses

Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO⁴⁴

48. Le Conseil a pris acte des notes de synthèse sur les thèmes suivants qui lui ont été communiquées pour information seulement:

- a) La 79^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies: Sommet de l'avenir, autonomisation des femmes et des jeunes, et technologies (intelligence artificielle, résistance aux antimicrobiens);

⁴² L'Argentine s'est dissociée de cet alinéa.

⁴³ L'Argentine s'est dissociée de cet alinéa.

⁴⁴ CL 176/INF/3; CL 176/INF/3 WA1 à WA3; CL 176/PV/8; CL 176/PV/10.

- b) Le rôle central de la FAO dans l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté du Groupe des 20 (G20) et la Déclaration des ministres de l'agriculture du G20;
- c) Informations actualisées sur la 29^e session de la Conférence des parties (COP29) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (Azerbaïdjan), la 16^e session de la Conférence des parties (COP16) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (Arabie Saoudite) et la 16^e session de la Conférence des parties (COP16) à la CDB (Colombie).

Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa 175^e session (Rome, 10-14 juin 2024)⁴⁵

49. Le Conseil a pris note de l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions qu'il a prises à sa 175^e session.

Calendrier 2025 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM⁴⁶

50. Le Conseil a pris note du calendrier provisoire des organes directeurs de la FAO, du Fonds international du développement agricole (FIDA) et du Programme alimentaire mondial (PAM) proposé pour 2025, tel qu'il figure à l'annexe G du présent rapport.

Médaille Margarita Lizárraga⁴⁷

51. Le Conseil a approuvé la désignation de l'Organisme des pêches du Forum des Îles du Pacifique, établi dans les Îles Salomon, et a recommandé que la médaille soit remise par le Directeur général à l'occasion d'une cérémonie qui sera organisée à cet effet pendant la 37^e session du Comité des pêches, en 2026.

Nomination du Directeur général adjoint⁴⁸

52. Le Directeur général a informé le Conseil de sa décision de choisir un nouveau directeur général adjoint en la personne de M. Godfrey Magwenzi.

53. Le Conseil a confirmé la nomination de M. Godfrey Magwenzi au poste de directeur général adjoint de la FAO.

Programme d'investissement dans les petits États insulaires en développement du Pacifique⁴⁹

54. Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document CL 176/INF/8, intitulé *Programme d'investissement dans les petits États insulaires en développement du Pacifique*.

Nomination des représentants de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel⁵⁰

55. Le Conseil a nommé⁵¹ M^{me} Stefania Costanza, Conseillère principale, Représentante permanente adjointe de la République d'Italie auprès de la FAO, pour remplacer M. Denis Cherednichenko, ancien Représentant permanent suppléant de la Fédération de Russie auprès de

⁴⁵ CL 176/LIM/2; CL 176/PV/8; CL 176/PV/10.

⁴⁶ CL 176/LIM/1; CL 176/PV/8; CL 176/PV/10.

⁴⁷ CL 176/LIM/4; CL 176/PV/8; CL 176/PV/10.

⁴⁸ CL 176/LIM/5; CL 176/PV/1; CL 176/PV/10.

⁴⁹ CL 176/INF/8; CL 176/PV/8; CL 176/PV/10.

⁵⁰ CL 176/LIM/6; CL 176/PV/9; CL 176/PV/10.

⁵¹ Le Conseil a voté à bulletin secret, au titre du point 23.3, afin de désigner les représentants de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel. Résultats – Bulletins de vote déposés: 46; abstentions: 3; bulletins nuls: 0; suffrages exprimés: 43; majorité: 22; M^{me} Stefania Costanza (Italie) a été élue avec 22 voix; M. Ivan Novikov (Fédération de Russie) n'a pas été élu, ayant recueilli 21 voix.

la FAO et des autres organismes des Nations Unies à Rome aux fonctions de membre en qualité de représentant de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel pour le reste de son mandat (1^{er} janvier 2022 - 31 décembre 2024) et aux fonctions de membre suppléant pour le mandat suivant (1^{er} janvier 2025 - 31 décembre 2027).

Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO⁵²

56. M^{me} Susan Murray, Secrétaire générale de l'Union du personnel des services généraux (UGSS), a prononcé une déclaration au nom des associations du personnel de la FAO.

⁵² CL 176/PV/9; CL 176/PV/10.

Annexe A

Ordre du jour de la 176^e session du Conseil

Organisation de la session

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
2. Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction

Questions relatives au Programme

3. Cadre stratégique 2022-2031 révisé et ébauche du Plan à moyen terme 2026-2029
4. Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes
 - 4.1 Situation à Gaza en matière de sécurité alimentaire et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
 - 4.2 Impact de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
 - 4.3 Interventions d'urgence de la FAO dans les contextes de crise
5. Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition et sur la suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2)
6. Informations actualisées sur l'initiative Main dans la main

Rapports des comités techniques

7. Comités techniques
 - 7.1 Rapport de la 29^e session du Comité de l'agriculture (Rome, 30 septembre - 4 octobre 2024)
 - 7.2 Rapport de la 76^e session du Comité des produits (Rome, 11-13 septembre 2024)
 - 7.2.1 Proposition en faveur d'une journée internationale du café
 - 7.3 Rapport de la 36^e session du Comité des pêches (Rome, 8-12 juillet 2024)
 - 7.4 Rapport de la 27^e session du Comité des forêts (Rome, 22-26 juillet 2024)

Rapports des comités du Conseil

8. Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (139^e session) et du Comité financier (202^e session) (Rome, novembre 2024)
9. Rapport de la 139^e session du Comité du Programme (Rome, 11-15 novembre 2024)
10. Rapports des 201^e (Rome, 4-5 novembre 2024) et 202^e (Rome, 11-15 novembre 2024) sessions du Comité financier
 - 10.1 Comptes vérifiés – FAO 2023
11. Rapport de la 121^e session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 28-30 octobre 2024)

Questions institutionnelles et questions relatives à la gouvernance

12. FAO@80 – Propositions en faveur d'un renouveau institutionnel¹
13. Informations actualisées sur la mise en œuvre du Rapport du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies: *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* (JIU/REP/2023/5)
14. Composition du Conseil de la FAO
15. Organisation de la 44^e session de la Conférence de la FAO (Rome, 28 juin - 4 juillet 2025)

Partenariats, notamment avec d'autres organismes des Nations Unies

16. Informations actualisées sur la collaboration de la FAO avec les autres organismes du système des Nations Unies
17. Programme alimentaire mondial (PAM)
 - 17.1 Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM
 - 17.2 Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2023
18. Rapport de la 52^e session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 21-25 octobre 2024)

Questions diverses

19. Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
20. Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa 175^e session (Rome, 10-14 juin 2024)
21. Calendrier 2025 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM
22. Médaille Margarita Lizárraga

¹ Le Conseil a conservé le point 12 à l'ordre du jour mais il a décidé d'examiner cette question lors de sessions ultérieures, y compris la prochaine session.

23. Autres questions

23.1 Nomination du Directeur général adjoint

23.2 Programme d'investissement dans les petits États insulaires en développement du Pacifique

23.3 Nomination des représentants de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel

23.4 Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO

Annexe B

Liste des documents

CL 176/1	Ordre du jour provisoire
CL 176/3	Cadre stratégique 2022-2031 révisé et ébauche du Plan à moyen terme 2026-2029
CL 176/3 Annexe 1	Cadre de résultats 2022-2025 actualisé
CL 176/3 Annexe 2	Priorités régionales approuvées par les participants aux sessions de 2024 des conférences régionales
CL 176/3 Annexe 3	Priorités techniques proposées par la FAO et approuvées par les comités techniques en 2024
CL 176/4	Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes
CL 176/5	Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition et sur la suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2)
CL 176/8	Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (139 ^e session) et du Comité financier (202 ^e session) (Rome, 11 et 15 novembre 2024)
CL 176/9	Rapport de la 139 ^e session du Comité du Programme (Rome, 11-15 novembre 2024)
CL 176/10	Rapport de la 202 ^e session du Comité financier (Rome, 11-15 novembre 2024)
CL 176/11	Rapport de la 121 ^e session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 28-30 octobre 2024)
CL 176/12	FAO@80 – Propositions en faveur d'un renouveau institutionnel – Renforcer les systèmes agroalimentaires dont nous avons besoin afin de bâtir un monde et un avenir meilleurs pour tous
CL 176/13	Informations actualisées sur la mise en œuvre des recommandations figurant dans le Rapport du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies intitulé <i>Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (JIU/REP/2023/5)</i> et sur le projet de plan d'action
CL 176/15	Organisation de la 44 ^e session de la Conférence (Rome, 28 juin - 4 juillet 2025)
CL 176/16	Informations actualisées sur la collaboration de la FAO avec les autres organismes du système des Nations Unies
CL 176/17.1	Composition du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

- CL 176/17.2 Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO sur ses activités en 2023
- CL 176/18 Proposition en faveur d'une journée internationale du café
- CL 176/19 Rapport de la 201^e session du Comité financier (Rome, 4-5 novembre 2024)

Série C 2025

- C 2025/6 A Comptes vérifiés – FAO 2023
- C 2025/6 B Comptes vérifiés – FAO 2023 Partie B – Rapport détaillé du Commissaire aux comptes
- C 2025/20 Rapport de la 52^e session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 21-25 octobre 2024)
- C 2025/21 Rapport de la 29^e session du Comité de l'agriculture (Rome, 30 septembre - 4 octobre 2024)
- C 2025/22 Rapport de la 76^e session du Comité des produits (Rome, 11-13 septembre 2024)
- C 2025/23 Rapport de la 36^e session du Comité des pêches (Rome, 8-12 juillet 2024)
- C 2025/24 Rapport de la 27^e session du Comité des forêts (Rome, 22-26 juillet 2024)

Série CL 176/INF

- CL 176/INF/1 Calendrier provisoire
- CL 176/INF/2 Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États membres
- CL 176/INF/3 Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
- CL 176/INF/3 WA1 Soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies: Sommet de l'avenir, autonomisation des femmes et des jeunes, et technologies (intelligence artificielle [IA], résistance aux antimicrobiens [RAM])
- CL 176/INF/3 WA2 Le rôle central de la FAO dans l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté du Groupe des 20 (G20) et la Déclaration des ministres de l'agriculture du G20
- CL 176/INF/3 WA3 Informations actualisées sur la COP29 (Bakou), la COP16 (Arabie Saoudite) et la COP16 (Colombie) de la CDB
- CL 176/INF/4 Méthodes de travail pour la 176^e session du Conseil
- CL 176/INF/5 Rapport annuel sur les politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des abus sexuels

- CL 176/INF/6 Informations actualisées sur l'initiative Main dans la main
- CL 176/INF/7 Composition du Conseil
- CL 176/INF/8 Programme d'investissement dans les petits États insulaires en développement du Pacifique

Série CL 176/LIM

- CL 176/LIM/1 Calendrier 2025 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM
- CL 176/LIM/2 Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa 175^e session (Rome, 10-14 juin 2024)
- CL 176/LIM/3 Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM
- CL 176/LIM/4 Médaille Margarita Lizárraga
- CL 176/LIM/5 Nomination du Directeur général adjoint
- CL 176/LIM/6 Nomination des représentants de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel

Autres documents

Liste des délégués et observateurs

Série CL 176/PV

- CL 176/PV/1 à
CL 176/PV/10 Comptes rendus *in extenso* des séances plénières

Série CL 176/OD

- CL 176/OD/1 à
CL 176/OD/5 Programmes des séances

Annexe C

Projet de résolution de la Conférence

Journée internationale du lait

LA CONFÉRENCE,

Constatant que le lait et les produits laitiers contribuent à une alimentation saine, à la sécurité alimentaire et à la nutrition,

Constatant l'importance cruciale du lait et des produits laitiers pour le développement agricole, et mettant l'accent sur l'amélioration des moyens de subsistance et la croissance économique inclusive,

Constatant que la production de lait favorise les efforts visant à réduire la faim, la malnutrition et la pauvreté,

Rappelant qu'il est urgent de sensibiliser à la contribution du lait et des produits laitiers, une ressource alimentaire précieuse et une source de revenus et d'emplois, dans l'optique de concrétiser les objectifs de développement durable du Programme 2030 des Nations Unies,

Convaincue qu'une telle initiative créerait une plateforme globale permettant d'évaluer les défis et les dynamiques des chaînes de valeur du secteur laitier, en vue de la transformation durable des systèmes agroalimentaires,

Soulignant que les coûts des activités liées à la célébration de la journée internationale du lait seraient financés au moyen de contributions volontaires, y compris des fonds du secteur privé,

Demande au Directeur général de communiquer, à titre informatif, la présente résolution au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies et au Président du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies;

Encourage les États membres de la FAO à faire le nécessaire pour s'assurer que la résolution concernant la célébration d'une journée internationale du lait le 1^{er} juin sera examinée aux prochaines sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, selon qu'il conviendra.

Annexe D

Projet de résolution de la Conférence

Journée internationale des fruits et des légumes

LA CONFÉRENCE,

Rappelant que l'Année internationale des fruits et des légumes, en 2021, a permis de mettre en évidence qu'il était important de cultiver et de consommer davantage de fruits et de légumes, et de rendre ceux-ci plus disponibles, pour améliorer la nutrition humaine et la sécurité alimentaire et, partant, atteindre les objectifs de développement durable (ODD),

Reconnaissant qu'il est urgent de sensibiliser davantage la population et de promouvoir et faciliter les mesures visant à accroître la disponibilité, l'accessibilité et la consommation de fruits et de légumes afin d'atteindre les ODD d'ici à 2030,

Affirmant qu'une consommation suffisante de fruits et de légumes est une base fondamentale pour une alimentation saine et permet de prévenir plusieurs carences en nutriments et maladies non transmissibles, et qu'il est essentiel de consommer un ensemble varié de fruits et de légumes pour profiter de leurs bienfaits pour la santé et pour la nutrition,

Reconnaissant que la consommation de fruits et de légumes dans le monde est inférieure aux recommandations et que cette consommation insuffisante est à l'origine de plus de cinq millions de décès par an selon les estimations,

Reconnaissant que la promotion de la production durable des fruits et des légumes sur fond de changement climatique nécessite de diversifier les systèmes de culture (et notamment de recourir à des espèces négligées ou sous-utilisées) et offre des occasions de générer des revenus, de protéger l'environnement et de créer l'équité sociale et des emplois décents,

Reconnaissant le rôle clé que les femmes jouent dans la production, l'achat et la préparation des aliments dans les ménages, dans l'alimentation des enfants ainsi que dans la production, la vente et la distribution de fruits et de légumes produits localement,

Reconnaissant que le développement du secteur des fruits et des légumes peut avoir un impact positif sur la génération de revenus, en particulier pour les petits exploitants et les agriculteurs familiaux, ainsi que pour les consommateurs ruraux et urbains,

Reconnaissant que les fruits et les légumes sont hautement périssables et sont perdus et gaspillés en grandes quantités en l'absence de services après récolte et de liens avec les marchés adéquats,

Reconnaissant que le fait de renforcer les systèmes agroalimentaires en tenant compte du rôle important des fruits et des légumes peut contribuer à la durabilité dans toutes ses dimensions,

Reconnaissant que la célébration d'une journée internationale des fruits et des légumes est l'occasion de promouvoir une alimentation saine et une production durable et permettra d'appeler l'attention sur les politiques mondiales et nationales visant à régler les problèmes qui se posent s'agissant de la production de ces produits, de leurs chaînes de valeur, de leur consommation et des pertes et gaspillages les concernant,

Persuadée que cette journée internationale permettrait de mettre en place une plateforme et d'encourager les interventions destinées à promouvoir et à mettre en œuvre des activités en faveur de la préservation et de la pérennité des ressources mondiales utiles pour la production de fruits et de légumes, ainsi que de susciter une prise de conscience quant à l'importance que revêtent les fruits et

les légumes pour la santé et au regard de problèmes d'envergure mondiale, notamment la faim, la malnutrition, les inégalités, la pauvreté et les menaces qui pèsent sur l'environnement,

Soulignant que les dépenses supplémentaires découlant de la célébration de la journée internationale des fruits et des légumes doivent être financées au moyen de contributions volontaires, y compris des fonds du secteur privé,

Demande au Directeur général de communiquer, à titre informatif, la présente résolution au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies et au Président du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies;

Encourage les États membres de la FAO à faire le nécessaire pour s'assurer que la résolution concernant la célébration d'une journée internationale des fruits et des légumes le 4 mars sera examinée aux prochaines sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, selon qu'il conviendra.

Annexe E

Projet de résolution de la Conférence

Journée internationale du café

LA CONFÉRENCE,

Notant que le café représente le principal moyen de subsistance de millions de ménages, et une source importante de devises pour de nombreux pays à faible revenu,

Notant que la production et la transformation du café contribuent à la lutte contre la faim (objectif de développement durable [ODD] 2), à la réduction de l'extrême pauvreté (ODD 1) et à l'autonomisation des femmes (ODD 5),

Reconnaissant que le café apporte des avantages économiques à chaque étape de la chaîne de valeur mondiale et contribue dans une large mesure à l'économie des pays exportateurs et importateurs,

Rappelant la nécessité urgente de sensibiliser le public à l'importance du café pour des moyens de subsistance durables et d'améliorer la chaîne de valeur du café pour contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030,

Rappelant que le secteur du café est confronté à des problèmes qu'il faut résoudre pour assurer le développement durable du secteur au profit de toutes les parties prenantes, des cultivateurs aux consommateurs,

Soulignant la nécessité de promouvoir des pratiques agricoles durables qui incluent des stratégies d'adaptation au changement climatique, renforçant ainsi le rôle de la production de café comme contributeur net à la captation de carbone,

Affirmant que la technologie, l'innovation, les données opportunes fondées sur la science, la gouvernance efficace et le renforcement du capital humain et des institutions peuvent rendre le secteur du café plus rentable, plus inclusif et plus résilient,

Soulignant l'importance de promouvoir la transparence et la traçabilité pour une production durable du café, d'améliorer les flux d'information et de réduire les disparités de revenus entre les parties prenantes, tout en répondant à une demande croissante et à un intérêt accru pour la qualité et l'origine,

Soulignant la nécessité de promouvoir la consommation de café et la répartition équitable des revenus tout le long de la chaîne de valeur, afin de soutenir les moyens de subsistance des différents acteurs, en particulier les petits producteurs,

Croyant fermement qu'une telle journée favoriserait les actions collectives en faveur d'activités à l'appui de la production et de la consommation durables de café et sensibiliserait à l'importance du café dans la lutte contre la faim, la malnutrition et la pauvreté,

Soulignant que les coûts des activités liées à la célébration de la journée internationale du café seront couverts par les contributions volontaires,

Demande au Directeur général de communiquer, à titre informatif, la présente résolution au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies et au Président du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies;

Encourage les États membres de la FAO à faire le nécessaire pour s'assurer que la résolution concernant la célébration d'une journée internationale du café le 1^{er} octobre sera examinée aux prochaines sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, selon qu'il conviendra.

Annexe F
Projet de résolution de la Conférence
Comptes vérifiés de la FAO pour 2023

LA CONFÉRENCE,

Ayant examiné le rapport de la 176^e session du Conseil, et

Ayant examiné les comptes vérifiés de la FAO pour 2023 et le rapport du Commissaire aux comptes y afférent,

Approuve les comptes vérifiés.

Annexe G

Calendrier 2025 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM

	2025	
JANVIER	PAM/CA (partie I)	21
FÉVRIER	FIDA/CG PAM/CA (partie II)	12-13 17-21
MARS	CQCJ (122^e) FC (203^e) PC (140^e) CRGAA (20 ^e)	3-5 10-14 10-14 24-28
AVRIL	CL (177^e)	7-11
MAI	FIDA/CA FC (204^e) (PAM)	7-9 28-30
JUIN	PAM/CA C (44^e)	23-27 28/6-4/7
JUILLET	CL (178^e)	7
AOÛT		
SEPTEMBRE	FIDA/CA	16-18
OCTOBRE	CQCJ (123^e) FMA JMA CSA (53 ^e) FC (205^e) (PAM)	6-8 13-17 16 20-24 27-28
NOVEMBRE	FC (206^e) PC (141^e) CODEX (48 ^e) (Rome) PAM/CA	3-7 3-7 10-14 17-21
DÉCEMBRE	CL (179^e) FIDA/CA	1-5 9-11

C	Conférence	FIDA/CA	Conseil d'administration du FIDA
CL	Conseil	FIDA/CG	Conseil des gouverneurs du FIDA
CODEX	Commission du Codex Alimentarius	FMA	Forum mondial de l'alimentation
CQCJ	Comité des questions constitutionnelles et juridiques	JMA	Journée mondiale de l'alimentation
CRGAA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	PAM/CA	Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale	PC	Comité du Programme
FC	Comité financier		

COMITÉ DU PROGRAMME

(juillet 2023 - juin 2025)

Présidente

M^{me} Yael Rubinstein
(Israël)

Membres

Afrique du Sud (M^{me} Nosipho Nausca Jean Jezile)
Argentine (M. Carlos Bernardo Cherniak)
Brésil (M^{me} Carla Barroso Carneiro)
Canada (M. Maarten de Groot)
Japon (M. Kuraya Yoshihiro)
Malaisie (M. Abdul Rahman Bin Abdul Wahab)

Nouvelle-Zélande (M^{me} Jenny Reid)
Pays-Bas (Royaume des) (M. Marcel Beukeboom)
République-Unie de Tanzanie (M^{me} Jacqueline Boniface Mbuya)
Soudan (M^{me} Sadia Elmubarak Ahmed Daak)
Suisse (M^{me} Krisztina Bende)

<https://www.fao.org/governing-bodies/council-committees/programme-committee/fr>

COMITÉ FINANCIER

(juillet 2023 - juin 2025)

Président

M. Mina Rizk
(Égypte)

Membres

Australie (M^{me} Emma Hatcher)
Chine (M. Li Bo)
Congo (M. Bienvenu Ntsouanva)
États-Unis d'Amérique (M. Rodney M. Hunter)
Inde (M. Jujavarapu Balaji)
Koweït (M. Sultan Alotaibi)

Maroc (M. Abdellah Larhmaid)
Mexique (M. Miguel Jorge García Winder)
Oman (M^{me} Fadia Aljamal)
République dominicaine (M^{me} Berioska Morrison González)
Royaume-Uni (M. Christopher Mace)
Suède (M^{me} Pernilla Ivarsson)

<https://www.fao.org/governing-bodies/council-committees/finance-committee/fr>

COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

(juillet 2023 - juin 2025)

Présidente

M^{me} Céline Jurgensen
(France)

Membres

Australie (M^{me} Emma Hatcher)
Canada (M^{me} Julie Émond)
Indonésie (M. Purna Cita Nugraha)

Luxembourg (M^{me} Marie-Lise Stoll)
Sénégal (M. Madiagne Tall)
Soudan (M. Sayed Altayeb Ahmed)

<https://www.fao.org/governing-bodies/council-committees/committee-on-constitutional-and-legal-matters/fr>

CONSEIL EXÉCUTIF DU PAM 2024

Date d'échéance du mandat	Élus par le Conseil de la FAO	Élus par le Conseil économique et social
31 décembre 2024	Bangladesh (B) ¹ États-Unis d'Amérique (D) Koweït (B) ² Pays-Bas (Royaume des) (D) Pérou (C) Sénégal (A)	Fédération de Russie (E) Finlande (D) ⁸ Ghana (A) Inde (B) République de Corée (B) Suède (D)
31 décembre 2025	Allemagne (D) Arabie saoudite (B) Brésil (C) Canada (D) Tchad (A) ³ Kenya (A)	Algérie (A) ⁹ Australie (D) ¹⁰ Espagne (D) ¹⁰ Éthiopie (A) Iran (République islamique d') (B) Panama (C)
31 décembre 2026	Argentine (C) ⁴ Hongrie (E) Irlande (D) Maroc (A) ^{5,6} Suisse (D) Zimbabwe (A) ^{5,7}	Chine (B) Japon (D) Pologne (E) République dominicaine (C) Royaume-Uni (D) Zambie (A)

¹ Le Bangladesh et l'Iran (République islamique d') sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Bangladesh siège du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 et l'Iran (République islamique d') du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Suite à l'élection par le Conseil économique et social de l'Iran (République islamique d') (1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025), les pays de la liste B sont convenus que le Bangladesh prendrait la suite de l'Iran (République islamique d') au siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

² L'Iran (République islamique d') et le Koweït sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: l'Iran (République islamique d') siège du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et le Koweït du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

³ Le Gabon et le Tchad sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Gabon siège du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2024 et le Tchad du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2025.

⁴ L'Argentine, le Mexique et le Chili sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: l'Argentine siège en 2024, le Mexique en 2025 et le Chili en 2026.

⁵ Un siège de la liste A (2024-2026) est occupé conformément à l'ordre de roulement décrit ici: <https://executiveboard.wfp.org/fr/etats-membres-et-repartition-des-sieges>.

⁶ Le Maroc et l'Égypte sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Maroc siège du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et l'Égypte du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026. À la 176^e session du Conseil, le Maroc et l'Égypte ont fait part d'un changement concernant le partage du siège, comme suit: le Maroc siègera du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et l'Égypte du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

⁷ Le Zimbabwe et le Gabon sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Zimbabwe siège du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et le Gabon du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

⁸ La Finlande a été élue au Conseil d'administration pour reprendre le mandat de la France, qui n'était pas arrivé à son terme, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

⁹ À sa 4^e séance plénière, tenue le 5 décembre 2023, le Conseil économique et social a élu par acclamation l'Algérie pour terminer le mandat de la Mauritanie, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

¹⁰ L'Australie et l'Espagne se désisteront le 31 décembre 2024 et libéreront leur siège au Conseil d'administration. La France et l'Italie reprendront le mandat de l'Australie et de l'Espagne jusqu'à son terme, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

MEMBRES DE LA FAO

194 États membres
2 membres associés
1 organisation membre

Afghanistan	Grenade	Palaos
Afrique du Sud	Guatemala	Panama
Albanie	Guinée	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Algérie	Guinée-Bissau	Paraguay
Allemagne	Guinée équatoriale	Pays-Bas (Royaume des)
Andorre	Guyana	Pérou
Angola	Haïti	Philippines
Antigua-et-Barbuda	Honduras	Pologne
Arabie saoudite	Hongrie	Portugal
Argentine	Îles Cook	Qatar
Arménie	Îles Féroé	République arabe syrienne
Australie	(membre associé)	République centrafricaine
Autriche	Îles Marshall	République de Corée
Azerbaïdjan	Îles Salomon	République de Moldova
Bahamas	Inde	République démocratique du Congo
Bahreïn	Indonésie	République démocratique populaire lao
Bangladesh	Iran (République islamique d')	République dominicaine
Barbade	Iraq	République populaire démocratique de Corée
Bélarus	Irlande	République-Unie de Tanzanie
Belgique	Islande	Roumanie
Belize	Israël	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Bénin	Italie	Rwanda
Bhoutan	Jamaïque	Sainte-Lucie
Bolivie (État plurinational de)	Japon	Saint-Kitts-et-Nevis
Bosnie-Herzégovine	Jordanie	Saint-Marin
Botswana	Kazakhstan	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Brésil	Kenya	Samoa
Brunéi Darussalam	Kirghizistan	Sao Tomé-et-Principe
Bulgarie	Kiribati	Sénégal
Burkina Faso	Koweït	Serbie
Burundi	Lesotho	Seychelles
Cabo Verde	Lettonie	Sierra Leone
Cambodge	Liban	Singapour
Cameroun	Libéria	Slovaquie
Canada	Libye	Slovénie
Chili	Lituanie	Somalie
Chine	Luxembourg	Soudan
Chypre	Macédoine du Nord	Soudan du Sud
Colombie	Madagascar	Sri Lanka
Comores	Malaisie	Suède
Congo	Malawi	Suisse
Costa Rica	Maldives	Suriname
Côte d'Ivoire	Mali	Tadjikistan
Croatie	Malte	Tchad
Cuba	Maroc	Tchéquie
Danemark	Maurice	Thaïlande
Djibouti	Mauritanie	Timor-Leste
Dominique	Mexique	Togo
Égypte	Micronésie (États fédérés de)	Tokélaou (membre associé)
El Salvador	Monaco	Tonga
Émirats arabes unis	Mongolie	Trinité-et-Tobago
Équateur	Monténégro	Tunisie
Érythrée	Mozambique	Türkiye
Espagne	Myanmar	Turkménistan
Estonie	Namibie	Tuvalu
Eswatini	Nauru	Ukraine
États-Unis d'Amérique	Népal	Union européenne (organisation membre)
Éthiopie	Nicaragua	Uruguay
Fédération de Russie	Niger	Vanuatu
Fidji	Nigéria	Venezuela (République bolivarienne du)
Finlande	Nioué	Viet Nam
France	Norvège	Yémen
Gabon	Nouvelle-Zélande	Zambie
Gambie	Oman	Zimbabwe
Géorgie	Ouganda	
Ghana	Ouzbékistan	
Grèce	Pakistan	